



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un projet de stockage par batteries et du poste de transformation associé sur la commune de Servaville Salmonville (76)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VENSOLAIR

Raison sociale

N° SIRET

5 0 1 3 8 2 5 7 6 0 0 0 8 7

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

SUILLEROT

☒ Monsieur

Prénom(s)

Julien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension.	Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Autre rubrique : ICPE 2925 à Déclaration

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction et l'exploitation d'un projet de stockage par batteries stationnaires, associé à un poste de transformation haute-tension, situé sur la commune de Servaville-Salmonville dans le département de la Seine-Maritime. Un chemin d'accès sera construit pour rejoindre le site se situant sur la commune de la Vieux-Rue. A titre indicatif, le système de stockage disposera d'une puissance de 50 MW pour une capacité de 100 MWh. Les parcelles destinées à accueillir ce projet sont de nature agricole et sont situées à proximité directe du poste RTE de Cazerie. L'installation sera raccordée au poste électrique de Cazerie par une liaison souterraine d'une longueur de 200m. La surface du projet sera d'environ 8800 m². La surface du chemin d'accès sera de 990m².

L'installation de stockage d'énergie sera constituée des éléments suivants :

- 20 conteneurs batteries installés sur des dalles en béton;
- Des onduleurs et transformateurs BT-MT fixés sur des châssis en acier, appelés skids;
- Des pistes de circulation d'une largeur d'environ 5 m;
- Une citerne souple de 120m³ à disposition des services du SDIS;
- Un bassin de rétention des eaux d'extinction ;
- Une sous-station HTB.

Le site sera entièrement clôturé et entouré d'une haie paysagère. Le projet n'impliquera pas de travaux de

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet consiste à stocker de l'électricité pendant les périodes de forte production, et à alimenter le réseau pendant les périodes de forte demande. Il contribuera ainsi à la transition énergétique en fournissant des services indispensables dans le cadre d'un mix électrique intégrant de plus en plus d'énergies renouvelables. Ses principales fonctions sont les suivantes :

- Fourniture de services système à RTE
- Participation au mécanisme de capacité
- Insertion des énergies renouvelables sur le réseau électrique
- Réduction de l'empreinte carbone de l'électricité
- Diminution de la volatilité des prix de l'électricité

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier de construction du projet de stockage d'électricité par batteries comprendra les phases suivantes :

- Sécurisation du site (clôture) et aménagement des accès ;
- Création des pistes en matériaux drainants ;
- Préparation du terrain en vue de l'installation des différents éléments ;
- Réalisation des fondations selon les résultats de l'étude géotechnique ;
- Acheminement et mise en place des différents éléments du projet ;
- Levage et pose des conteneurs de batteries, des skids, des transformateurs HTA et du poste de livraison à l'aide d'une grue mobile ;
- Réalisation des tranchées et pose des câbles ;
- Création du bassin de rétention et du réseau de collecte des eaux d'extinction ;
- Construction du poste HTB : réalisation du bâtiment, levage et pose du transformateur HTB et des équipements électriques de protection (disjoncteurs, sectionneurs) ;
- Installation de la citerne souple et de l'aire d'aspiration associée
- Aménagement paysager.

L'ensemble de ces phases seront réalisées sur environ 18 à 24 mois (en fonction de la livraison du poste HTB). En fin de chantier, les surfaces d'aménagement temporaires seront démantelées et remises en état.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'installation stockage par batteries stationnaires sera exploitée sur une durée de 20 ans, en fonction du renouvellement des batteries.

Suite à la mise en service des installations, peu d'interventions seront réalisées sur site, il s'agira essentiellement de techniciens intervenant pour une maintenance préventive ou curative :

- À titre préventif : 1 à 2 interventions par an pour vérifier l'état des installations ;
- À titre curatif : en cas de matériel défectueux, les équipes de maintenance interviendront sur le site pour réparer ou remplacer les éléments concernés.

L'installation de stockage sera pilotée et surveillée à distance. Chaque conteneur sera équipé de systèmes de sécurité, de détecteurs et d'un Battery Management System (BMS), chargé de surveiller les paramètres essentiels à l'exploitation et à la sécurité. En cas de défaut, l'installation pourra être arrêtée automatiquement. Un protocole d'alarme permettra de prévenir les équipes d'astreinte (disponibles 24h/24 et 7j/7), qui pourront activer des commandes à distance ou dépêcher une équipe sur place si nécessaire.

Le parc de batteries sera construit de manière à ce que la remise en état du site soit parfaitement réalisable. L'ensemble des installations sera démontable, et les fondations, peu profondes, pourront être facilement extraites. Les locaux techniques et la clôture seront également retirés.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet sera soumis à permis de construire et à déclaration au titre de la rubrique ICPE 2925 "ateliers de charge d'accumulateurs"

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface des terrains concernés (emprise clôturée) : Puissance / Capacité Hauteur maximale du poste HTB	8800 m ² 50 MW / 100 MWh 8 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

La Vieux-Rue
Servaville-Salmonville

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la communauté de communes de l'Inter Caux Vexin, du secteur du Plateau de Martainville
Les parcelles ZD 19 et ZA 5 concernées par le projet sont en zonage A : zones agricoles

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEF n'est présente sur la zone d'étude. La plus proche, la ZNIEFF de type II "Vallée du Crevon, de l'Héronnelles et de l'Andelle" est située à 950 m du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures terrestres de l'État dans la Seine-Maritime, 3ème échéance a été approuvé le 29 juillet 2024
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection n'interfère avec le site. La zone d'étude est située à plus de 2 km des sites patrimoniaux et historiques classés ou inscrits.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une délimitation des zones humides a été réalisée par le bureau d'étude en charge du pré-diagnostic naturaliste, ECR. Selon les critères floristique et pédologique, conformément à l'arrêté du 1er octobre 2009, nous pouvons conclure que la totalité de la zone d'étude est considérée comme non humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Les communes de La Vieux-Rue et Servaville-Salmonville sont couvertes par un PPRI des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec (Site hors zonage du PPRI)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé par arrêté préfectoral du 11 juillet 2022
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de répartition des eaux de l'Albien Néocomien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection n'interfère avec le site. La zone d'étude est située à plus de 2 km des sites patrimoniaux et historiques classés ou inscrits.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche "Pays de Bray, Cuestas Nord et Sud" est situé à 8km à l'est du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection n'interfère avec le site. La zone d'étude est située à plus de 2 km des sites patrimoniaux et historiques classés ou inscrits.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de modifications des masses souterraines. Les pistes seront fait en matériaux drainant pour éviter la concentration des écoulements. En complément, pour assurer une transparence hydraulique, si cela est nécessaire, des ouvrages transverses à l'axe de la piste pourront être installés (ces ouvrages pourraient être des drains).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La terre végétale sera conservée, stockée sur une aire réservée à cet effet et réutilisée sur place à l'issue du chantier. Les excédents constitueront une réserve de matériaux qui sera, autant que possible, réutilisée sur site ou évacuée vers des filières de revalorisation ou de traitement adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Un faible apport de matériaux est requis pour les pistes et le revêtement de la zone d'implantation.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les matériaux seront issus d'une carrière proche dans la mesure du possible.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un diagnostic écologique a été réalisé et est annexé dans la notice environnementale. Les enjeux sur le milieu naturel sont considérés comme faibles par ECR qui grâce à des mesures d'évitements et de réductions permettent de conclure à des impacts résiduels attendus de nuls à très faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le diagnostic écologique réalisé permet de conclure que les zones Natura 2000 sont éloignées des limites des terrains d'assiette du projet et ne constituent pas de connexion avec ces dernières.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet (installation + chemin d'accès) consommera un peu moins d'un hectare sur un terrain agricole exploité d'environ 11,5 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Risques naturels considérés comme faibles sur le site du projet : inondation, remontée de nappe, mouvement de terrain, retrait gonflement des argiles et radon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	La construction engendrera une légère augmentation du trafic en phase travaux (engins de chantier, camions), mais qui sera limitée tant en volume et qu'en durée. En phase exploitation, la présence humaine sera ponctuelle (maintenance) et ne générera pas de déplacement ou de trafic notable. L'impact est considéré comme très faible après mesures.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant le chantier les engins seront source de bruit. En exploitation un bourdonnement sera généré par les équipements électriques. La centrale et les équipements respecteront les normes en vigueur. L'impact est considéré comme très faible après mesure.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas source de vibrations en phase exploitation. La phase chantier peut être source de vibrations faiblement perceptibles et sur une courte durée (engins, terrassement, pose de conteneurs).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Des déchets non dangereux en phase travaux pourront être générés et seront gérés selon la norme en vigueur.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucune visibilité n'est prévu depuis des monuments historiques ou des sites inscrits autour du projet. Une visibilité directe existe depuis le village de Gruchy. Pour limiter cette visibilité, le site sera entouré de haies. L'incidence sera donc considérée comme très faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Les 8800m ² de l'installation sur Servaville-Salmonville ainsi que les 990 m ² de chemin d'accès sur la Vieux-Rue perdront leur usage agricole suite à la réalisation du projet. Cela correspond respectivement à environ 0,1% de la SAU communale de Servaville-Salmonville et 0,01 % de la SAU de la Vieux-Rue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Des incidences cumulées avec le poste électrique de Cazerie sont prévisibles: légère augmentation de l'imperméabilisation des sols, légère augmentation du bruit, accentuation de l'anthropisation du secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'est pas soumis à d'autres législations ayant entraîné une évaluation complémentaire des incidences sur l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase de travaux, les mesures préconisées pour réduire et éviter les effets négatifs sur l'environnement sont les suivantes :

- Limitation du nombre de véhicules en circulation sur le chantier ;
- Limitation du passage d'engins et de véhicules de chantier sur site ;
- Mise à disposition d'un kit anti-pollution propre ;
- Créer des zones de stationnement des engins de chantier sur des surfaces empierrées ou enrobées
- Assurer le traitement des eaux usées pendant la phase chantier ;
- Mettre en place des procédures d'alerte des services de secours et administrations compétentes (ARS) en cas de déversement accidentels de produits dangereux.
- Délimitation du chantier et sensibilisation des entreprises
- Adaptation calendaire des travaux aux sensibilités écologiques
- Absence de travaux de nuit et d'éclairage permanent sur le chantier
- Arrosage des sols en période sèche
- Communication avec les riverains et entreprises à proximité de déroulement du chantier.

En phase exploitation, les mesures préconisées pour réduire et éviter les effets négatifs sur l'environnement sont les suivantes :

- Maintenance préventive de l'installation de stockage d'énergie par batteries,
- Assurer la transparence hydraulique des écoulements,
- Planter de la végétation (de type haies) autour de l'installation.

Le détail des mesures est présenté dans la note d'incidence environnementale jointe au CERFA.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude réalisée par le bureau d'études dans le cadre de la notice environnementale a montré l'absence d'impacts environnementaux, paysagers ou techniques notables et susceptibles de justifier une évaluation environnementale au titre du Code de l'environnement.

Sur l'ensemble des rubriques traitées par le bureau d'étude, les impacts résiduels du projet sont considérés de nuls à faibles après mesure (en phase chantier et en phase exploitation).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Le rapport d'incidence environnementale du projet de stockage par batteries stationnaires sur la commune de Servaville-Salmonville	☒
2	Le compte-rendu des préconisations du SDIS	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)